

**l'Association des Directeurs de CAF (ADIRCAF),**  
**l'Association des Directeurs des Caisses d'Assurance Maladie (ADCAM),**  
**l'Association des Directeurs de CARSAT et de CGSS**  
**l'Association des Directeurs d'URSSAF (ANDUR)**

M. Thomas FATOME  
Directeur de la Sécurité Sociale  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

## **Lettre ouverte**

le 27 juillet 2015

Objet : situation de la Caf de la Vendée

Monsieur le Directeur,

Nous avons appris que vous aviez annulé le 22 juillet dernier les deux délibérations prises par le conseil d'administration de la Caf de la Vendée dans sa séance du 23 juin 2015 et ayant trait au licenciement du directeur et à l'adoption d'un règlement intérieur.

Nous nous en réjouissons et nous vous remercions pour votre action qui permet de franchir heureusement cette étape. La procédure de licenciement du directeur est ainsi stoppée et surtout, l'Etat a rappelé les limites que les conseils d'administration des organismes de sécurité sociale doivent respecter.

Mais ce n'est qu'une étape vers le rétablissement du fonctionnement normal de la Caf de la Vendée.

En effet, le président du conseil d'administration et une grande majorité des administrateurs, accumulent depuis plusieurs mois les manœuvres d'intimidation et d'humiliation du directeur et de l'équipe de direction, contestent les décisions du directeur prises dans ses champs de compétence et le respect des règles, le dénigrent auprès des partenaires et du personnel de l'organisme. Preuve en est le fait que, le 21 juillet, le procureur de la république du TGI de la Roche-sur-Yon a retenu la plainte que le directeur avait déposée à l'encontre du président quelques semaines auparavant. Ces prises de positions du conseil d'administration mettent en danger les individus mais surtout, le bon fonctionnement du service public des allocations familiales dans ce département.

Plus particulièrement, le conseil d'administration de la Caf de la Vendée est allé trop loin le 23 juin en votant le licenciement du directeur et un règlement intérieur ne respectant pas les rôles respectifs des CA et des équipes de direction. Le président a enfreint la réglementation le 23 juin en convoquant le directeur à un entretien préalable de licenciement alors que le PV de la dite séance n'avait pas encore été soumis à la tutelle. Le président a enfreint la réglementation le 3 juillet se présentant à la Caf pour tenir le dit entretien de licenciement en présence d'un administrateur de la délégation patronale alors que la décision de licenciement a été suspendue par la tutelle.

Aussi, nous réitérons auprès de vous avec insistance notre demande de dissoudre le conseil d'administration de la Caf de la Vendée, afin que puisse être mise en place une instance rénovée par le renouvellement de ses membres. Seule une telle mesure permettra aux organisations syndicales, patronales et familiales vendéennes de faire la preuve de leur attachement à une saine gouvernance des

organismes de sécurité sociale et à l'efficacité du service public local.

Nous tenons à nouveau à vous assurer de notre attachement à un fonctionnement respectueux et harmonieux entre le directeur et le conseil d'administration, gage de la qualité du service public que nous assurons. Cela est d'autant plus nécessaire dans cette période où les évolutions législatives et réglementaires sont importantes et influent fortement sur l'accès aux droits des usagers. Nous formons le vœu que l'anniversaire des 70 ans de la sécurité sociale que la ministre des affaires sociales nous a invité à fêter le 6 octobre au palais de la mutualité à Paris soit l'occasion de se réjouir ensemble de la conclusion heureuse de cette regrettable affaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Élisabeth Bastid,  
Présidente de l'ADIRCAF

Jean-Claude Barbot,  
Président de l'ADCAM

Maria Doumeingts,  
Présidente de l'Association des Directeurs de CARSAT et des CGSS

François Coulet,  
Président de l'ANDUR

Copies :

M. Pierre Mayeur, Président du Comex de l'Ucanss

M. Deroussen, Président du Conseil d'administration de la CNAF

M. Daniel Lenoir, Directeur de l'la Cnaf

M. Didier Malric, Directeur de l'Ucanss

M. Etienne Champion, Directeur du cabinet de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

M. Renaud Villard, Conseiller chargé des retraites et de la famille

Mme Marjorie Soufflet-Carpentier, Chef du bureau Organisation administrative et RH, DSS